

Commission des dynamiques territoriales Commission du Territoire d'action Nord

70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de WEITBRUCH

Rapport n° CP/2018/410

Service gestionnaire:

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU) sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

La Commune de Weitbruch a finalisé son projet et, conformément à l'article L123-9 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis au Département, afin qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le présent rapport à pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'adopter le projet d'avis du Département sur le projet de PLU.

1. CONTEXTE

La Commune de Weitbruch, appartenant au canton de Brumath et comptant 2 848 habitants en 2015, a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 23/04/2015 et a arrêté son projet de PLU le 12/07/2018.

2. PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE WEITBRUCH ET PROPOSITION DE REMARQUE A EMETTRE PAR LE DEPARTEMENT

Le projet de PLU propose un développement maîtrisé et raisonné qui concilie vitalité démographique et gestion parcimonieuse de l'espace, valorise le cadre de vie tout en s'affirmant respectueux du paysage et de l'environnement.

Il conforte par ailleurs une organisation urbaine de qualité en développant une offre résidentielle adaptée aux besoins de tous les habitants et en garantissant une offre solide en équipements, services et commerces de proximité.

Concernant les orientations en matière d'habitat

Les orientations du projet de PLU s'inscrivent en cohérence avec les enjeux de la politique territorialisée de l'habitat que le Département déploie depuis 2009 via ses Plans Départementaux de l'Habitat à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale, ici avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) approuvé le 17 décembre 2015.

Concernant les déplacements et le réseau routier

Le projet de PLU entend optimiser le fonctionnement urbain et renforcer la place des mobilités douces en développant le réseau des circulations douces, notamment en reliant les deux centralités fonctionnelles du village.

Cet objectif d'extension du réseau, qui vise à relier de préférence les zones d'habitat, les commerces et les équipements publics, privilégie autant les trajets courts du quotidien que les déplacements récréatifs et concourt ainsi à la qualité du cadre de vie.

Concernant le réseau routier, au regard de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2, il est proposé que le Département attire l'attention sur l'incidence du trafic supplémentaire au carrefour avec la RD 140 qui en terme de sécurité (volume de trafic, visibilité) devra être prise en compte lors de l'aménagement.

3. PROPOSITION D'AVIS DU DEPARTEMENT

Il est proposé à la Commission Permanente d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de Weitbruch dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux du Département.

Le projet de PLU de la Commune de Weitbruch a été présenté le 26 novembre 2018 aux membres de la Commission territoriale Nord et a recueilli un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Weitbruch qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY